



Règlement du concours de dessin « inclusion et inclusivité dans le sport »

ART 1 - Présentation du règlement du concours

À l'occasion de la Journée du sport, la Mairie de Guénange, en partenariat avec les associations locales lance un concours des plus beaux dessins, sur le thème de l'inclusivité et de l'inclusion au sein du sport qui se déroule du 15 avril au 29 mai 2026.

L'objectif est de faire participer les enfants de tout âge afin de leur faire comprendre l'importance de l'inclusion sociale par le biais du sport.

Le but du concours est de créer un dessin mettant en lumière l'inclusion et l'inclusivité sportive, pour libérer l'imagination par le dessin.

Un jury composé de 4 membres sélectionnera les plus belles productions le **dimanche 31 mai 2026, à l'occasion de la journée du sport et du parasport.**

Les productions lauréates seront celles ayant recueilli le plus de votes du jury ! Les résultats seront proclamés le **dimanche 31 mai 2026 à 14h.** Il y aura 1 gagnant. Les jurys auront la charge de prévenir les gagnants. Ils devront également transmettre les différentes récompenses.

A savoir que les lots sont : Un baptême de voile, un baptême d'équitation ainsi que différents goodies propres à la commune de Guénange.

ART 2 - Conditions Générales de participation

Chaque participant proposera **un dessin au format A4, réalisé sur feuille. La forme d'expression et les techniques dessin sont libres.**

La participation au concours implique l'acceptation de l'intégralité du présent règlement, ainsi que des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) et des lois et règlements en vigueur en France, notamment les dispositions applicables aux jeux-concours.

L'utilisation de l'intelligence artificielle est proscrite.

ART 3 - Réception des productions

Chaque participant remettra sa production à la mairie de Guénange via l'accueil de la mairie et du centre social ou les enseignants référents mini jeux olympiques. Les enveloppes seront **à déposer au maximum le jeudi 29 mai à 12h**, avec le dessin et le dossier d'inscriptions (obligatoire)

Les productions retenues par le jury seront publiées sur les réseaux sociaux de la ville et exposés dans les écoles de la ville lors de la semaine des mini jeux olympiques (du 22 au 29 juin).

Au verso de la production devront être renseignés pour chaque participant :

- Son nom et prénom ;
- Titre de l'œuvre imaginée.

Les informations fournies seront conservées à l'issue du concours.

Le personnel en charge de ce projet se donnera le droit de ne pas retenir toute production :

- réceptionnée après l'heure de clôture ;
- non conforme au thème du concours ;
- présentant un aspect litigieux.

ART 4 - Publication des productions

À la suite de ce concours, une galerie des productions sur l'inclusion sera publiée sur le site internet de la ville, dans le bulletin municipal suivant ainsi que dans les bâtiments communaux. La mairie pourra par la suite utiliser ces productions pour faire la promotion du concours dans des documents du type :

- Affiche ou affichette ;
- Carte ;
- Exposition.

ART 5 - Attribution et remise des cadeaux

Après vérification de la régularité de la participation et des conditions d'octroi des cadeaux, les gagnants seront avisés par les jurys, de leur sélection

Les gagnants se verront remettre un cadeau qui sera dévoilé le jour de la remise des récompenses.

Cette remise des récompenses se fera obligatoirement **au stade Léo Lagrange de Guénange à 14h**, par les jurys. Ce jour-là, divers ateliers et animations liés à l'inclusion sociale au sein du sport seront proposés.

ART 6 - Autorisation de publication

Chaque participant, reconnaît et accepte qu'en le soumettant, il autorise la mairie de Guénange à utiliser la production à des fins de communication. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

ART 7 - Responsabilité

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des erreurs humaines, informatiques ou technologiques liées à la réception des productions.

La Mairie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à toute participation, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant.

Contact pour tous renseignements : sport@guenange.com

L'adjoint en charge Sport

Laurent Lebacqz